Affaire du Carlton : 50.000 euros pour des «parties fines» sur le compte d'Eiffage

06/11/2011 à 16h36

Le groupe de BTP Eiffage aurait réglé en fausses factures 50.000 euros, «prostituées comprises» pour le compte de David Roquet, cadre du groupe, et le «réseau lillois».

Sur certaines de ces factures, comme l'admet Pierre Berger, le patron du groupe Eiffage, des mentions explicites «DSK»…

Le rapport sera remis aux enquêteurs en début de semaine. L'audit interne conduit par Eiffage met en évidence onze «parties fines» payées par David Roquet, le cadre du groupe de BTP, via des factures à la société de communication de Virginie Dufour ou des fausses notes de frais remboursant indûment, via des restaurants, des prestations de prostituées vraisemblablement payées en espèces.

Montant total, 50.000 euros, dont 39.000 euros payés à la société de Virginie Dufour et environ 10.000 euros de remboursement de frais.[…] **À combien de ces onze séances tarifées l'ancien patron du FMI a-t-il participé ?** C'est une des questions que se poseront les enquêteurs de Lille, si toutefois, le 9 novembre prochain, la Cour de cassation laisse le dossier aux mains des magistrats instructeurs locaux, et ne le change pas de juridiction, comme la demande le parquet. Eiffage, dans un «*souci de transparence*» et «*pour rompre avec des pratiques du passé*», a donc décidé de confier tous ses éléments à la justice et de mettre à pied, outre David Roquet, son supérieur direct et «*tout autre cadre*» ayant signé ses factures litigieuses. […]

Interrogé hier soir, l'avocat de David Roquet, Me Dupond-Moretti *«persiste et signe»* : *«Mon client a toujours dit que 'ses chefs savaient'. Et s'il faut rafraîchir la mémoire de certains, David Roquet le fera bientôt devant le juge»*, tonne l'avocat. De nouveaux règlements de comptes en perspective.

Le JDD